Soixantième année. - N ° 183 A Jeudi 24 septembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 373

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

919 399 121 RCS Saint Etienne.
ARNAUD ALLIROL.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 20, Montée Du Vernay, 42330 Saint-Galmier.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RECTIFICATIF DE PROJET DE FUSION ENTRE ARNAUD ALLIROL Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : 20 Montée du Vernay 42330 ST GALMIER 919 399 121 RCS ST ETIENNE ET EPA Société à responsabilité limitée au capital de 120 500 euros Siège social : 11 Rue Gambetta 42000 ST ETIENNE 819 941 295 RCS ST ETIENNE Concernant la publication de l'annonce n° 1879 parue le vendredi 29 mai 2026 concernant la fusion de la Société EPA par la Société ARNAUD ALLIROL, il convenait de lire : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-ETIENNE du 31 Mars 2026, La société EPA, société à responsabilité limitée au capital de 120 500 euros, dont le siège social est 11 Rue Gambetta 42000 ST ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 819 941 295 RCS ST ETIENNE, et la société ARNAUD ALLIROL, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 20 Montée du Vernay 42330 ST GALMIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 919 399 121 RCS ST ETIENNE, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société EPA par la société ARNAUD ALLIROL. La société EPA ferait apport à la société ARNAUD ALLIROL de la totalité de son actif, soit 447.109,32 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 99.586,29 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 347.523,03 euros. En rémunération de cet apport net, 262.692 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ARNAUD ALLIROL à titre d'augmentation de son capital social de 262.692 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 84.831,03 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 218 actions de la société ARNAUD ALLIROL pour 10 parts de la société EPA. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société EPA depuis le 1er octobre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ARNAUD ALLIROL. La société EPA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions

prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE au nom des deux sociétés le 26 Mai 2026 et l’avenant n° 1 au traité de fusion déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE au nom des deux sociétés le 22 Septembre 2026 pour être annexés au registre du commerce et des sociétés..

